



SNC • LAVALIN

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 31 décembre 2013

Le 6 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
1.1	CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ	3
1.2	FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES AFFILIÉES	3
2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	11
3.1	DISPOSITION GÉNÉRALE	11
3.2	REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES	14
3.3	FACTEURS DE RISQUE	14
3.4	RESSOURCES HUMAINES	14
3.5	ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »	14
3.5.1	Bien-être des employés	15
3.5.2	Santé et sécurité	15
3.5.3	Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons	16
3.5.4	Environnement	16
3.5.5	Qualité	16
3.6	CADRE RÉGLEMENTAIRE – AUTORISATION DE L'AMF	17
4.	DIVIDENDES.....	17
5.	STRUCTURE DU CAPITAL	17
	Description générale	17
	Actions ordinaires	17
	Actions privilégiées de premier rang.....	17
	Actions privilégiées de deuxième rang.....	18
	Notes de crédit.....	18
	Honoraires versés à des agences de notation.....	19
6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	20
	Marché	20
	Cours et volume des opérations	20
7.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	21
8.	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	27
	RECOURS COLLECTIFS.....	27
	Autres.....	28
9.	CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR.....	28
10.	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	29
11.	EXPERTS.....	29
12.	COMITÉ D'AUDIT	29
	Mandat du comité d'audit	29
	Composition du comité d'audit.....	29
	Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit	29
	Politiques et procédures d'approbation préalable	30
	Honoraires de l'auditeur	30
13.	MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	31
14.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	33
	SUPPLÉMENT A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT.....	34

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Groupe SNC-Lavalin inc. (« **Société** ») a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** ») le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation (en 1996) à raison de trois pour une, modifier la dénomination sociale de la Société, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs, ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe et redésigner les actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires.

Le 8 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution afin de modifier les statuts constitutifs de la Société de manière à permettre que le conseil d'administration puisse nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle des actionnaires, conformément au paragraphe 106(8) de la LCSA. Les actionnaires de la Société ont adopté une résolution spéciale à cet égard à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 2 mai 2013.

Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3 Canada.

Dans la présente notice annuelle, « **Société** » ou « **SNC-Lavalin** » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

1.2 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES AFFILIÉES

Le tableau figurant à la page suivante indique les principales filiales, coentreprises et entreprises affiliées de SNC-Lavalin, ainsi que les principales entités de concessions d'infrastructure auxquelles la Société participe, leur territoire de constitution (qui est le Canada ou l'une quelconque des provinces ou l'un quelconque des territoires, sauf indication contraire) et le pourcentage d'actions à droit de vote détenues en propriété véritable par SNC-Lavalin ou sur lequel SNC-Lavalin exerce un contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement.

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales, coentreprises et entreprises associées

Candu Énergie inc. (Canada)	100 %	•
407 East Construction General Partnership (Ontario)	50 %	◊
DBA Engineering Ltd. (Ontario)	100 %	•
Evergreen Rapid Transit Holdings Inc. (Alberta)	100 %	•
Groupe Qualitas inc. (Québec)	100 %	•
Groupe Stavibel inc. (Canada)	100 %	•
Infrastructure Famille Santé Inc. (Canada)	100 %	•
Interfleet Technology Limited (Royaume-Uni)	100 %	•
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. (Colombie)	100 %	•
JV Vault (Canada)	50 %	◊
MDH Engineered Solutions Corp. (Saskatchewan)	100 %	•
Marte Engenharia Ltda (Brésil)	100 %	•
Gestion immobilière Nexacor inc. (Canada)	100 %	•
OAO VNIPIneft (Russie)	48 %	◆
P.T. SNC-Lavalin TPS (Indonésie)	95 %	•
S.A. SNC-Lavalin N.V. (Belgique)	100 %	•
SLN-Aecon JV (Canada)	50 %	◊
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd. (Malaisie)	100 %	•
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd. (Chine)	100 %	•
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Algérie EURL (Algérie)	100 %	•
SNC-Lavalin Angola Lda (Angola)	100 %	•
SNC-Lavalin Arabia LLC (Arabie saoudite)	100 %	•
SNC-Lavalin ATP Inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd. (Australie)	100 %	•
SNC-Lavalin Capital inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Chile S.A. (Chili)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors Inc. (Delaware)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors International inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc. (Canada)	100 %	•
Programmes de défense SNC-Lavalin inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited (Inde)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc. (Texas)	100 %	•
SNC-Lavalin Eurasia OOO (Russie)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe B.V. (Pays-Bas)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe S.A.S. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Evergreen Line Holdings Limited (Alberta)	100 %	•
SNC-Lavalin Graham Joint Venture (Canada)	50 %	◊
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC (Émirats arabes unis)	49 %	◆
SNC-Lavalin inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin International inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company (Arabie saoudite)	50 %	◊
SNC-Lavalin International S.A.S. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Nucléaire inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Perú S.A. (Pérou)	100 %	•
SNC-Lavalin Pharma inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Polska Sp. Z o.o. (Pologne)	100 %	•
SNC-Lavalin Projetos Industriais Ltda (Brésil)	100 %	•

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

SNC-Lavalin Romania S.A. (Roumanie)	100 %	•
SNC-Lavalin S.A.S. (France)	100 %	•
Les Services SNC-Lavalin Itée (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited (Afrique du Sud)	100 %	•
SNC-Lavalin UK Limited (Royaume-Uni)	100 %	•
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A. (Haïti)	33,3 %	◆
The SNC-Lavalin Corporation (Delaware)	100 %	•

Investissements – concessions d'infrastructure

407 East Development Group General Partnership (Ontario)	50 %	♣
407 International Inc. (Ontario)	16,77 %	♣
AltaLink, L.P. (Alberta)	100 %	♣
Ambatovy Minerals S.A. LLC (Madagascar)	5 %	♣
Astoria Project Partners LLC (New York)	21 %	♣
Astoria Project Partners II LLC (New York)	6,2271 %	♣
Chinook Roads Partnership (Alberta)	50 %	♣
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. (Québec)	60 %	♣
InTransit BC Limited Partnership (Colombie-Britannique)	33,3 %	♣
Malta International Airport p.l.c. (Malte)	15,5 %	♣
Myah Tipaza S.p.A. (Algérie)	25,5 %	♣
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (Colombie-Britannique)	100 %	♣
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (Québec)	100 %	♣
Rainbow Hospital Partnership (Nouveau-Brunswick)	100 %	♣
Rayalseema Expressway Private Limited (Inde)	36,9 %	♣
Rideau Transit Group Partnership (Canada)	40 %	♣
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (Algérie)	26 %	♣
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (France)	100 %	♣
TC Dôme S.A.S. (France)	51 %	♣

- | |
|----------------------------|
| • Filiales |
| ◆ Entreprises associées |
| ♣ Entités d'investissement |
| ◊ Coentreprises |

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Faits récents

Stratégie d'affaires

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. La nouvelle stratégie de SNC-Lavalin présente les secteurs d'activité et les régions clés que ciblera la Société. Elle présente également les solutions intégrées pour son secteur Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») ainsi que son approche rigoureuse en matière d'investissements.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur trois piliers qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans. Ces trois piliers sont décrits ci-dessous :

PLATEFORMES DE CROISSANCE

SNC-Lavalin se recentre sur le renforcement de sa position dans certains secteurs d'activité et dans certaines régions clés.

La Société a établi une stratégie de croissance accélérée pour les activités de son groupe Ressources, environnement et eau. Pour ce qui est du secteur Pétrole et gaz, SNC-Lavalin vise une croissance transformationnelle qui lui procurera l'envergure et les capacités nécessaires pour réaliser des projets de grande valeur. Dans le secteur Mines et métallurgie, SNC-Lavalin souhaite renforcer sa position de chef de file et accroître sa rentabilité à long terme. Dans les secteurs Environnement et Eau, la Société envisage diverses occasions de croissance, y compris des possibilités de synergie avec les secteurs Pétrole et gaz, et Mines et métallurgie. La Société est vouée à une plateforme mondiale, mais le premier marché visé sera celui des Amériques.

Les marchés de l'Énergie verte et des Infrastructures représentent une plateforme de croissance continue pour la Société. Dans le secteur Énergie verte, SNC-Lavalin entend mettre l'accent sur des sous-secteurs offrant un fort potentiel de croissance et des marges élevées, tels que le transport et la distribution, l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité. La Société bénéficie d'une position solide et bien établie dans ces secteurs clés. Pour ce qui est du secteur Infrastructures, la Société visera une croissance de ses activités sur le marché des transports en mettant à profit son expérience dans les domaines des partenariats public-privé (« PPP ») et du transport en commun. Le Groupe misera sur des projets complexes et de grande envergure, en tirant parti de ses solides compétences dans les secteurs des aéroports, des ports, des grands ponts et des autoroutes. La Société s'efforcera surtout d'accroître sa forte présence au Canada et dans le reste des Amériques.

SNC-Lavalin compte procéder à des acquisitions stratégiques afin de soutenir sa stratégie de croissance décrite précédemment.

En ce qui a trait à la composition de sa gamme de services, la Société a l'intention de mettre à profit l'ensemble de ses compétences, notamment dans les catégories Services, Ensembles, O&M et Services de soutien. La catégorie Services fait partie des principales forces de la Société et sera un élément clé de sa stratégie de croissance; en effet, l'entreprise entend accroître les produits de cette catégorie en pourcentage des produits totaux. SNC-Lavalin repositionnera sa gamme de services pour répondre à la complexité accrue des projets et des services techniques de manière à générer des marges plus élevées. Le savoir-faire dans la catégorie Ensembles sera essentiel pour accéder à des secteurs de croissance clés, comme ceux des sables bitumineux in situ et des infrastructures. La Société gèrera de manière proactive les risques liés à son portefeuille au moyen de pratiques de gouvernance rigoureuses. La catégorie O&M et les Services de soutien représenteront un facteur de croissance clé. Ils permettront à la Société d'offrir des services techniques complexes dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, de l'énergie nucléaire et du transport. Ils

générent également des occasions pour les activités de gestion des immobilisations, d'exploitation, d'entretien, de mise en service et de formation.

APPROCHE AMÉLIORÉE DE GESTION DES ICI

SNC-Lavalin continue de renforcer son secteur des ICI, qui a toujours été une source de projets pour ses groupes d'ingénierie et de construction, en plus d'être un facteur ayant largement contribué à sa solidité financière. Le secteur des ICI joue un rôle important dans la réussite d'une société d'ingénierie et de construction. Désormais, la Société mettra sur une approche de gestion encore plus rigoureuse et équilibrée de son portefeuille d'actifs, laquelle prévoit la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options. La Société envisage la possibilité de se départir d'ICI non essentiels et de réduire sa participation en capital dans ses deux principaux investissements d'importance. La Société a entamé un processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink, et prévoit réduire sa participation dans l'Autoroute 407 à moyen terme. Elle tentera de trouver des solutions de financement et des occasions de partenariat qui lui permettront de générer de la valeur tout en gérant ce portefeuille de façon proactive.

Tout en recherchant de nouvelles possibilités, SNC-Lavalin continuera de privilégier les investissements dans des nouvelles concessions d'infrastructure susceptibles d'offrir des occasions d'affaires significatives aux groupes d'ingénierie, de construction et d'exploitation et entretien. Les investissements dans des concessions d'infrastructure existantes seront surtout considérés comme un moyen d'étendre l'expérience en investissements de SNC-Lavalin à de nouveaux marchés et de fournir une nouvelle plateforme pour les occasions d'ingénierie et de construction.

Le principal marché cible de SNC-Lavalin pour les projets d'ICI d'envergure réalisés en partenariat public-privé demeurera les Amériques.

FACTEURS DE CROISSANCE

SNC-Lavalin améliore sa stratégie de partage des ressources, favorise une plus grande interaction entre ses unités d'exploitation et met au point des méthodes mieux coordonnées de gestion des relations avec les clients et de développement des affaires dans ses bureaux à l'échelle mondiale, le tout grâce à son modèle de mondialisation des activités.

Ce modèle de mondialisation mise également sur une utilisation plus efficace et efficiente des systèmes et des processus dans l'ensemble de l'entreprise. SNC-Lavalin prévoit investir dans plusieurs de ces systèmes, notamment son système de gestion d'entreprise, son système de gestion des ressources humaines et son système exclusif de gestion de projets (PM+), puisqu'elle est d'avis que ces outils lui procurent un avantage stratégique lorsqu'elle présente des offres de services et qu'elle réalise des projets de moyenne ou de grande envergure.

La pierre d'assise de tous ces facteurs demeurera notre engagement indéfectible envers une éthique, une gouvernance et un rendement en santé et sécurité de classe mondiale ainsi qu'envers le perfectionnement et la fidélisation des meilleurs talents de l'industrie.

CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des membres du conseil d'administration de la Société, qui s'est tenue le 2 mai 2013, a donné lieu aux changements suivants :

Membres élus qui n'étaient pas auparavant administrateurs de la Société

- > Jacques Bougie;
- > Lise Lachapelle; et
- > Alain Rhéaume.

Membres qui ne se sont pas présentés à des fins de réélection

- > David Goldman;
- > Pierre H. Lessard;
- > Edythe (Dee) A. Marcoux; et
- > Gwyn Morgan.

CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- > En 2013 et au début de 2014, la Société a nommé certains dirigeants clés incluant :
 - Neil Bruce, vice-président directeur principal (président du groupe Ressources, environnement et eau), à compter du 21 janvier 2013;
 - Andreas Pohlmann, chef de la conformité, à compter du 1^{er} mars 2013;
 - Alain-Pierre Raynaud, vice-président directeur et chef des affaires financières, à compter du 1^{er} juin 2013;
 - Gerry Grigoropoulos, vice-président directeur intérimaire, Investissements dans des concessions d'infrastructure, à compter du 9 août 2013;
 - Terrance N. Ivers, vice-président directeur, Pétrole et gaz, à compter du 16 septembre 2013;
 - Hisham Mahmoud, vice-président directeur principal (président du groupe Infrastructures), à compter du 21 octobre 2013;
 - Erik J. Ryan, vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures, à compter du 1^{er} novembre 2013;
 - Preston D. Swafford, chef des opérations nucléaires, président et chef de la direction de Candu Énergie, à compter du 1^{er} mars 2014;
 - Alexander (Sandy) Taylor, vice-président directeur principal (président du groupe Énergie), à compter du 1^{er} mars 2014. À la suite de cette nomination, Scott Thon, qui assumait par intérim le rôle de vice-président directeur, Énergie depuis janvier 2013, a réintégré son poste de président et chef de la direction d'AltaLink à compter du 1^{er} mars 2014; et
 - David G. Wilkins, chef de la conformité, à compter du 1^{er} mars 2014. M. Wilkins succédera au chef de la conformité en place, Andreas Pohlmann, à compter du 1^{er} juin 2014, à la suite d'une période de transition exhaustive.

Les faits saillants relatifs au développement général de l'activité de la Société pour les 3 derniers exercices sont les suivants :

2013

Ajouts aux ICI

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire

de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

Diminution de la participation dans un ICI

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôt de 73,0 millions \$ (gain après impôt de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte de l'influence notable sur cet ICI.

Autre annonce

Le 30 septembre 2013, la Société a annoncé qu'elle a obtenu l'autorisation de son conseil d'administration pour amorcer le processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink.

2012

Ajouts aux ICI

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 km à l'autoroute existante. Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

Acquisition d'une entreprise

En juin 2012, la Société a fait l'acquisition de DBA Engineering, entreprise d'ingénierie de l'Ontario, spécialisée en ingénierie des matériaux et des chaussées, et en études géotechniques et géo-environnementales. DBA Engineering comptait un effectif d'environ 100 personnes réparties dans ses divers bureaux de Toronto, Kingston, Cambridge et Trenton, et dessert les secteurs public et privé.

Formation d'une nouvelle coentreprise

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayez Engineering (« SLFE »), coentreprise de services-conseils en ingénierie contrôlée conjointement par SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayez Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans

SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les 10 premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

2011

Ajouts aux ICI et augmentation de la participation dans les ICI

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 10,6 millions € (environ 14 millions \$) en capitaux propres dans cet ICI.

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« **MEAP** ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté, passant de 76,92 % à 100 %. AltaLink a un savoir-faire technique et une vaste expérience en Alberta, au Canada, où elle détient et exploite des installations de transport à tarifs réglementés, telles que des lignes de transport d'électricité et des postes électriques.

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« **Rainbow** »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick le contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médico-légal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

Acquisition d'entreprises

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté un total d'environ 2 900 personnes à son effectif :

- Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise employait quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.
- Aqua Data, une société qui comptait un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data avait des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis.
- MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géo-environnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise comptait un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties

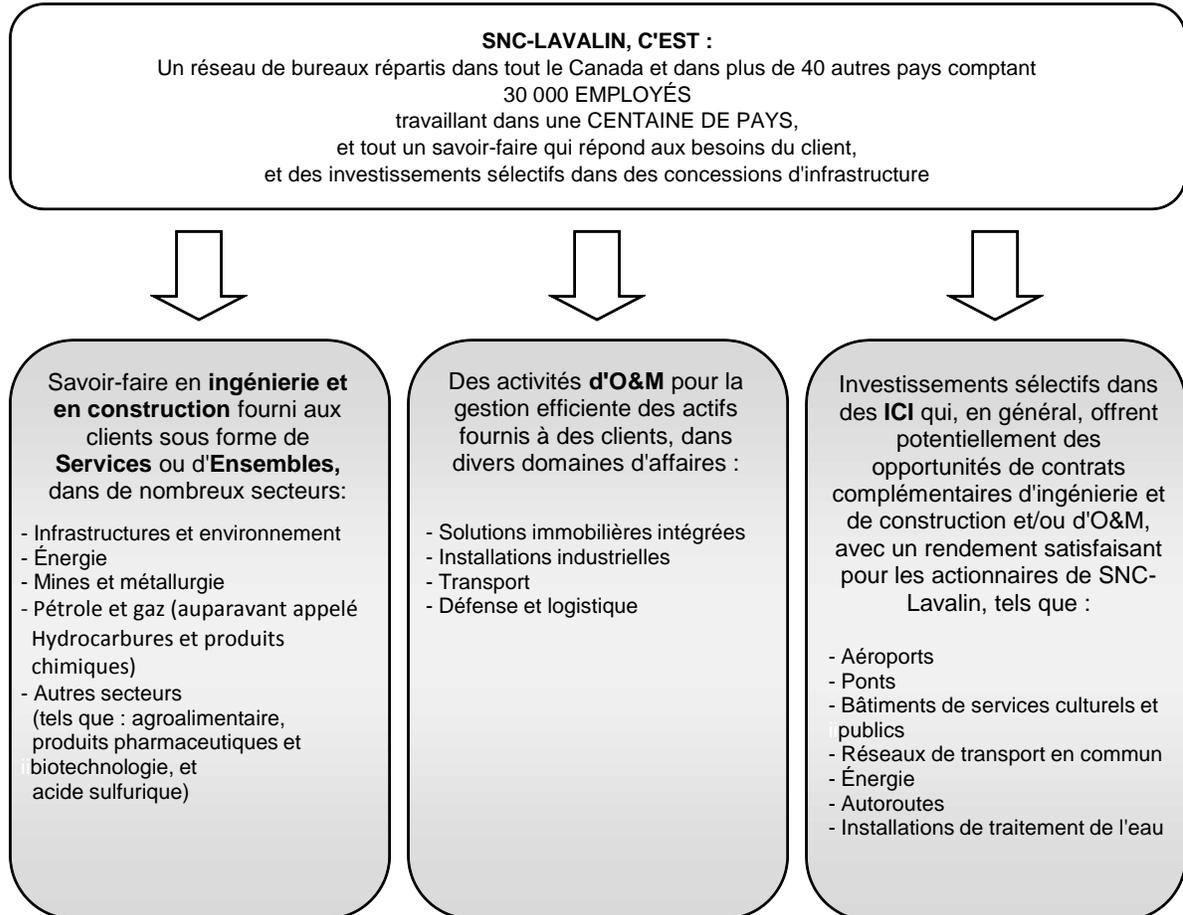
dans des bureaux à Saskatoon, à Régina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.

- Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« **EACL** »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc.
- Interfleet Technology (« **Interfleet** »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet avait un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offrait ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.
- Société immobilière Arcturus (« **Arcturus** »), une société qui gérait, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournissait une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus comptait au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.
- Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offrait des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme comptait 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 DISPOSITION GÉNÉRALE

SNC-Lavalin est l'un des plus importants groupes d'ingénierie et de construction (« I&C ») au monde, et un acteur majeur en matière de propriété d'infrastructures et de services d'exploitation et d'entretien (« O&M »).



SNC-Lavalin a des projets en cours dans plusieurs secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permet à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

La Société présente ses produits selon les **quatre catégories d'activité** suivantes :

- **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la

responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- **Opérations et maintenance (« O&M »)** : inclut les contrats en vertu desquels la Société fournit des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire.

- **Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des infrastructures pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les produits par catégorie d'activités pour chacun des 2 derniers exercices :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	2013	2012
Produits par activité :		
Services	2 697 611 \$	3 174 934 \$
Ensembles	3 113 381	3 020 400
O&M	1 338 318	1 330 501
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût	579 918	450 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	183 930	114 453
	7 913 158 \$	8 090 960 \$

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction.

- Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :
 - **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.
 - **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

- **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
- **Pétrole et gaz (auparavant Hydrocarbures et produits chimiques)** comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
- **Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

ii) **O&M** tels que décrits ci-dessus.

iii) **ICI** tels que décrits ci-dessus.

Au cours de 2014, considérant les progrès réalisés pour la mise en œuvre de sa stratégie d'affaires annoncée en 2013, la Société entend apporter certains changements à sa façon de regrouper ses activités et de présenter et d'analyser ses secteurs.

Concurrence

La compétitivité de SNC-Lavalin repose sur sa compétence en gestion de projet, sa réputation de qualité et de réalisation, sa capacité à travailler à l'échelle mondiale, son personnel technique hautement compétent et chevronné, son engagement envers les questions de santé et sécurité et de durabilité de l'environnement, l'ampleur de son implantation géographique et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies.

La Société exerce ses activités dans un environnement très compétitif et a de nombreux concurrents dans chacun de ses secteurs. La compétition varie selon l'industrie, la géographie et le type de projet. Les sociétés qui nous font concurrence dans les activités d'ingénierie et de construction sont principalement : AECOM, AMEC plc, The Bechtel Group Inc., CH2M Hill, Chicago Bridge & Iron Company, Fluor Corporation, Foster Wheeler, Hatch Ltd, Jacobs Engineering Group Inc., KBR, Technip, Samsung Engineering, URS et Worley Parsons Ltd. Les sociétés qui nous font concurrence dans le secteur O&M sont principalement : Aker Solutions, Atco Group, BLJC, Carillion, CBRE Group Inc., Jones Lang Lasalle, PTI Group Inc., Serco, Transfield Services, et Veolia. Les sociétés qui nous font concurrence dans le secteur ICI sont principalement : Acciona S.A., Balfour Beatty Capital, Cintra (Ferrovial), Iridium (ACS), Vinci Concessions.

SNC-Lavalin a des clients partout dans le monde, dont de nombreux sont des clients récurrents. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

Des entreprises de toutes tailles, les sociétés de la Couronne ainsi que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral composent l'éventail des clients des sociétés d'ingénierie-construction au Canada. La plupart des clients internationaux des sociétés d'ingénierie-construction canadiennes sont des pays en voie de développement ou des grandes sociétés industrielles.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de SNC-Lavalin requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux disponibles sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

SNC-Lavalin dispose d'un réseau de bureaux de marketing et d'exploitation au Canada et dans plus de 40 autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre dans une centaine de pays afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses produits et services. Pour mieux accéder aux marchés étrangers et pour faciliter le financement des projets internationaux, SNC-Lavalin peut s'allier à des firmes possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des firmes locales dominant ces marchés.

3.2 REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES

On trouvera une analyse du carnet de commandes de SNC-Lavalin sous la rubrique « Rapport de gestion – Carnet de commandes » du plus récent rapport financier de la Société dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3 FACTEURS DE RISQUE

On trouvera une analyse des risques et incertitudes auxquels SNC-Lavalin est exposée sous la rubrique « Rapport de gestion – Risques et incertitudes » du plus récent rapport financier de la Société, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4 RESSOURCES HUMAINES

Le tableau ci-dessous présente le nombre approximatif d'employés du groupe de sociétés SNC-Lavalin :

Nombre d'employés au 31 décembre	2013	2012	2011
Total	29 700	33 900	28 100

Le nombre d'employés varie en fonction du nombre et de la nature des projets en cours.

3.5 ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »

SNC-Lavalin a un énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » qui réitère son engagement à l'égard du bien-être de ses employés (voir le point 3.5.1), de la santé et sécurité des personnes qui travaillent sur ses chantiers et dans ses bureaux partout dans le monde (voir le point 3.5.2), des collectivités au sein desquelles ses employés vivent et travaillent (voir le point 3.5.3), de l'environnement (voir le point 3.5.4) et de la qualité (voir le point 3.5.5). L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » renforce les valeurs qui constituent, de fait, la pierre angulaire de la culture de SNC-Lavalin depuis plus de 100 ans. L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » est devenu le cadre qui s'applique aux initiatives et aux programmes continus des divisions ou des unités d'exploitation, tant sur le plan individuel que de la Société, en appui à chacune de ses valeurs fondamentales. Nos membres de la haute direction assurent la continuité des programmes d'entreprise et la mise en œuvre

de nouveaux programmes en vue de maintenir un haut niveau de conscience dans toute la Société de l'importance d'incarner ces valeurs essentielles.

3.5.1 Bien-être des employés

Au cours du dernier exercice, SNC-Lavalin a déployé plusieurs initiatives dans l'ensemble de l'entreprise en vue de créer un milieu de travail sain et enrichissant.

L'Académie SNC-Lavalin a offert de nombreux programmes à l'intention des employés. En 2013, l'accent a été mis sur les priorités à l'échelle de l'entreprise, comme la gestion de projets et le développement du leadership. Le programme de l'Académie est axé sur les valeurs de SNC-Lavalin et vise l'amélioration des compétences principales des employés et l'établissement de pratiques et de procédures communes afin de mieux servir nos clients. Les programmes ont été déployés partout dans le monde en 2013, permettant aux employés d'acquérir de nouvelles compétences et connaissance, où qu'ils se trouvent.

Une équipe chargée des questions d'éthique et de conformité a été mise sur pied afin de prévenir et de repérer les problèmes d'éthiques éventuels et d'y réagir rapidement à tous les paliers de l'entreprise. Plusieurs programmes et initiatives en matière de formation ont été mis en œuvre à l'échelle mondiale pour faire en sorte que SNC-Lavalin devienne un chef de file en matière d'éthique et de conformité dans son secteur et permettre à celle-ci de susciter un sentiment de confiance et de fierté parmi ses 30 000 employés.

La Société poursuit le déploiement d'un système de gestion des ressources humaines (SGRH) qui offre aux employés l'accès à leurs propres renseignements personnels et la possibilité d'y apporter des modifications en temps réel. De plus, les employés auront la possibilité de consulter les données relatives à leur rémunération et avantages sociaux, à leurs préférences en matière de mobilité et à leurs intérêts professionnels. Le déploiement mondial du SGRH sera terminé d'ici la fin de 2014.

Afin de répondre aux commentaires des employés et d'améliorer la gouvernance et la cohérence en ce qui concerne les pratiques de gestion de la rémunération, SNC-Lavalin a mis en œuvre un nouveau cadre de classification mondiale des emplois. Visant à uniformiser l'approche en matière de perfectionnement et de récompenses professionnels, ce cadre permettra d'établir un lien cohérent entre l'apport professionnel et les récompenses. Il aidera également les employés à comprendre et à définir les possibilités d'avancement et renforcera le lien entre les pratiques en matière de ressources humaines et le principe de la rémunération au rendement.

3.5.2 Santé et sécurité

L'énoncé de valeurs de SNC-Lavalin engage la Société à veiller à la santé, à la sécurité et à la sûreté des personnes qui travaillent sous sa supervision, ainsi qu'à celles des personnes pour le compte desquelles nos projets sont réalisés.

SNC-Lavalin a aussi une politique mondiale en matière de santé et sécurité sur tous les chantiers. La Société a conçu des stratégies et des outils visant à assurer que cette politique est mise en œuvre dans toutes ses activités. Les stratégies sont établies sur le principe d'un leadership visible en matière de sécurité à tous les niveaux et sur la capacité individuelle à cerner et gérer les dangers dans l'accomplissement du travail. À partir de ces stratégies de base, une série d'outils a été mise au point, incluant l'implantation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité global, l'utilisation de registres exhaustifs des risques, l'utilisation par les employés d'un outil d'évaluation des risques personnel appelé « Prendre du recul », et le recours à un programme incitatif positif visant à récompenser les bons comportements à l'égard des risques.

SNC-Lavalin a aussi une politique mondiale en matière de sûreté qui s'applique à l'ensemble des bureaux, des chantiers et des exploitations courantes. Cette politique globale, qui comprend des objectifs d'entreprise précis et mesurables, définit clairement des attentes et une chaîne de responsabilités à l'égard de chaque

employé et renforce les principes selon lesquels la Société i) adopte les normes de sûreté les plus élevées, ii) fixe des objectifs de rendement annuels, précis et mesurables en matière de sûreté et iii) cherche des solutions permettant de réduire les risques en matière de sûreté auxquels les employés et les entrepreneurs sont exposés.

Nos membres de la haute direction reçoivent des rapports mensuels comprenant des statistiques relatives aux résultats en matière de santé et de sécurité à l'échelle de la Société. Le comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du conseil d'administration, qui se réunit environ quatre fois par année, est chargé de revoir la mise en œuvre des politiques en matière de santé et sécurité et de superviser et de passer en revue le rendement de SNC-Lavalin en matière de santé et sécurité.

3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons

La Société soutient, encourage et reconnaît le nombre croissant d'initiatives communautaires locales mises en œuvre par les divisions, les unités d'exploitation, les équipes de projet et chaque employé au sein de leur collectivité partout dans le monde parce qu'elle considère que l'engagement dans la collectivité va de soi et qu'il démontre le rôle actif que la Société joue à titre de citoyen du monde responsable.

3.5.4 Environnement

La Société a une politique environnementale qui engage SNC-Lavalin et son personnel à intégrer la protection de l'environnement dans toutes les activités de la Société partout dans le monde, à respecter les lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement et à mettre en place des procédures de prévention de la pollution.

SNC-Lavalin est assujettie aux lois et règlements canadiens fédéraux, provinciaux et à la réglementation municipale en matière d'environnement. Les projets que la Société réalise à l'extérieur du Canada sont assujettis à la législation environnementale locale. SNC-Lavalin s'assure d'être en conformité à tous égards importants avec ces lois et règlements. Les professionnels en environnement de la Société fournissent le soutien aux unités d'exploitation de cette dernière et mènent à bien des études environnementales (comme les études d'impact sur l'environnement) qui peuvent être requises dans les divers territoires où la Société exerce ses activités.

Sur les chantiers de construction qu'elle gère, la Société met en œuvre des plans de gestion environnementale afin de s'assurer que ses activités de gestion de la construction respectent les exigences des lois applicables ainsi que les exigences de sa propre politique environnementale. Les sites de construction gérés par la Société présentent des rapports de leur rendement en matière d'environnement conformément aux indicateurs de gestion environnementale standard.

Le comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du conseil d'administration est chargé de revoir cette politique et d'en surveiller l'application.

3.5.5 Qualité

Le dernier volet de notre énoncé de valeurs NOUS VEILLONS concerne la qualité de notre travail. SNC-Lavalin a toujours tiré une grande fierté de la qualité de son travail; les divisions de la Société détiennent au total plus de 40 certificats attestant la conformité des systèmes de gestion de la qualité aux normes ISO. La politique en matière de qualité de la Société fournit des lignes directrices à toutes les unités d'exploitation qui les guident dans la mise en œuvre de l'énoncé de valeurs NOUS VEILLONS concernant la qualité.

3.6 CADRE RÉGLEMENTAIRE – AUTORISATION DE L'AMF

Le 5 février 2014, la Société a annoncé que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») l'autorisait à conclure des contrats avec des organismes publics dans la province de Québec. SNC-Lavalin a déployé des efforts substantiels et soutenus en 2012 et en 2013 afin d'établir un cadre d'éthique et de conformité efficace dans toute l'organisation et à tous les niveaux de l'exploitation et de la direction. L'application rigoureuse de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* par l'AMF a été un élément qui a encouragé la Société à continuer de faire des changements en 2013.

4. DIVIDENDES

SNC-Lavalin vise à déclarer et à verser des dividendes en espèces trimestriels. Le conseil d'administration de SNC-Lavalin tient compte de plusieurs facteurs lorsqu'il étudie la question du versement de dividendes, incluant les présents et futurs : i) bénéfiques; ii) flux de trésorerie; et iii) besoins de liquidités. Rien ne garantit le montant de ces dividendes ni le moment où ils seront versés dans le futur.

Au cours des trois derniers exercices financiers, SNC-Lavalin a déclaré les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

	T1 (\$)	T2 (\$)	T3 (\$)	T4 (\$)	Annuel (\$)
2013	0,23	0,23	0,23	0,24	0,93
2012	0,22	0,22	0,22	0,23	0,89
2011	0,21	0,21	0,21	0,22	0,85

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang. Les seules actions actuellement en circulation sont des actions ordinaires.

Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires, aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Dividende : les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare.

Droits de vote : confère le droit d'exercer une voix par action.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : droit de recevoir le reliquat des actifs de la Société, sous réserve des droits prioritaires conférés par les actions privilégiées de premier rang et les actions privilégiées de deuxième rang.

Actions privilégiées de premier rang

Pouvant être émises en série : le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividende : ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Droits de vote : ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Série A :

Dividende :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Cumulatif à raison d'un montant correspondant à 77 % du taux préférentiel fixé par la Banque Nationale du Canada.

Payable trimestriellement.

Aucun rachat d'autres actions n'est permis tant que le dividende accumulé n'est pas payé intégralement.

Droits de vote :

Ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action.

Confèrent le droit de recevoir un montant égal à celui qui a été versé sur les actions et tous les dividendes cumulés mais impayés.

Droit de rachat :

Au gré de la Société moyennant un montant en contrepartie des actions et tous les dividendes cumulés mais impayés.

Actions privilégiées de deuxième rang

Pouvant être émises en série : le conseil d'administration de la Société est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividende :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Droits de vote :

Ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution :

Ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'action, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Notes de crédit

Le tableau suivant présente les notes données aux débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019 de la Société.

	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)	DBRS
Déventures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019	BBB Perspective négative	BBB Tendance négative

Le 22 mai 2013, S&P a réduit la note qu'elle accorde aux déventures de la Société, en la faisant passer de BBB+ à BBB. La réduction de la note reflète la baisse de la rentabilité attendue par S&P, qui estime que les frais d'administration élevés découlant des récents problèmes d'éthique de la Société continueront à influencer sur les marges. L'établissement d'une perspective tient compte des changements de la conjoncture économique et/ou de la conjoncture commerciale fondamentale. Étant donné que la perspective est négative, la note de crédit peut être baissée. Une perspective n'est pas nécessairement précurseur d'un changement de note ou d'une mise sous surveillance du crédit.

Le 28 août 2013, DBRS a confirmé la note BBB (élevée) des déventures de la Société et modifié la perspective, la faisant passer de stable à négative. La notation de DBRS reflète son point de vue selon lequel la Société continuera à éprouver des difficultés d'exploitation dans ses efforts en vue d'améliorer son système de gestion des risques et la culture de gouvernance. Le 17 octobre 2013, DBRS a réduit la note des déventures de la Société, en la faisant passer de BBB (élevée) à BBB, avec une perspective demeurant négative. La réduction de la note reflète l'avis de DBRS selon lequel les charges et provisions importantes annoncées constituent d'autres facteurs indiquant que les projets et les problèmes laissés par l'ancienne direction peuvent être plus importants que prévu antérieurement, difficiles à prévoir et susceptibles de détourner la direction actuelle de son objectif de rétablir la rentabilité et la réputation de la Société.

Les notes établies par S&P et DBRS sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels le risque lié au marché ou le risque lié au prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces notes ne constituent pas une recommandation d'achat, de maintien ni de vente des titres et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences de notation.

Les notes de S&P et de DBRS pour les emprunts varient de AAA à D. Les cotes BBB attribuées par S&P et DBRS témoignent de l'existence de protections et de mécanismes adéquats. Néanmoins, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes pourraient réduire la capacité de la Société à satisfaire ses obligations financières.

Honoraires versés à des agences de notation

Les honoraires indiqués dans le tableau ci-dessous ont été versés par la Société à DBRS et à S&P afin d'obtenir une note de crédit à l'égard de ses déventures.

Honoraires versés par la Société à des agences de notation pour obtenir une note de crédit		
	2013	2012
DBRS	56 000 \$	54 000 \$
S&P	44 000 \$	42 500 \$
TOTAL :	100 000 \$	96 500 \$

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « SNC ». Les actions ordinaires de la Société sont incluses dans l'indice composé S&P/TSX, dans l'indice industriel S&P/TSX, dans l'indice S&P/TSX 60 et dans l'indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats.

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours et le volume des actions ordinaires de la Société négociées à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles canadiens pendant les périodes indiquées.

2013	Volume (en milliers)	Haut*	Bas*	Clôture
Janvier	14 518	45,49	40,49	44,55
Février	17 339	49,85	44,55	46,62
Mars	18 285	46,69	41,23	42,52
Avril	14 174	44,75	41,19	43,48
Mai	14 406	43,71	39,91	40,83
Juin	19 084	45,53	40,13	44,43
Juillet	9 147	46,12	42,25	42,70
Août	14 685	43,28	39,47	39,57
Septembre	10 028	43,30	39,60	42,35
Octobre	14 351	45,15	41,00	43,81
Novembre	14 268	47,65	43,28	47,03
Décembre	7 693	48,00	45,25	47,79

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société au 6 mars 2014, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Principaux postes au cours des cinq dernières années</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Jacques Bougie, O.C. ^{2), 5), 6), 7)} Québec (Canada)	Administrateur de sociétés	2013
Ian A. Bourne, F.IAS, IAS.A. ^{3), 6)} Alberta (Canada)	Administrateur de sociétés et président du conseil de la Société; ancien vice-président du conseil et chef de la direction par intérim de la Société	2009
Robert G. Card Québec (Canada)	Président et chef de la direction de la Société; ancien administrateur et président, division Énergie, eau et installations, CH2M HILL Companies Ltd. (« CH2M HILL ») (entreprise d'ingénierie et de services); ancien président, division Énergie et eau, CH2M HILL; ancien président, division Installations et infrastructures, CH2M HILL; ancien président, division Affaires gouvernementales, environnement et nucléaire, CH2M HILL; ancien président du conseil, CH2M HILL International, ancien directeur de programme adjoint, CLM Delivery Partner (coentreprise principale de CH2M HILL)	2012
Patricia A. Hammick, Ph.D. ^{1), 2), 3), 6)} Virginie (États-Unis d'Amérique)	Administratrice de sociétés	2007
Lise Lachapelle ^{3), 4), 8)} Québec (Canada)	Administratrice de sociétés et conseillère en stratégie et en économie	2013
Lorna R. Marsden C.M., Ph.D. ^{2), 4)} Ontario (Canada)	Administratrice de sociétés et professeur et présidente émérite, Université York	2006
Claude Mongeau ^{1), 2)} Québec (Canada)	Président-directeur général, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, (« CN ») (compagnie de chemins de fer nord-américaine); ancien vice-président exécutif, CN; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière, CN	2003

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Principaux postes au cours des cinq dernières années</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Michael D. Parker CBE ^{3), 4), 5)} Londres (Royaume-Uni)	Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction de groupe, British Nuclear Fuels PLC (BNFL) (fabricant et transporteur de produits nucléaires)	2010
Alain Rhéaume ^{1), 5), 9)} Québec (Canada)	Administrateur de sociétés et cofondateur et associé directeur de Trio Capital Inc. (société de gestion de placements fermée)	2013
Chakib Sbiti ^{4), 5)} Dubai (Émirats arabes unis)	Administrateur de sociétés et conseil de direction auprès du chef de la direction, Schlumberger (services liés aux champs pétrolifères internationaux); vice-président directeur – Services des champs pétrolifères, Schlumberger	2012
Eric D. Siegel, IAS.A. ^{1), 3), 5), 6)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés et membre de la direction du chapitre d'Ottawa, Institut des administrateurs de sociétés (organisme sans but lucratif représentant des administrateurs et des conseils d'administration canadiens); ancien président et chef de la direction, Exportation et développement Canada (agence de crédit à l'exportation du Canada)	2012
Lawrence N. Stevenson ^{2), 3)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés et associé-directeur de Callisto Capital (entreprise de placements privés)	1999

1) Membre du comité d'audit

2) Membre du comité des ressources humaines

3) Membre du comité de gouvernance et d'éthique

4) Membre du comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement

5) Membre du comité d'examen des risques des projets

6) Membre du comité consultatif en matière de procédures ad hoc créé le 29 mai 2013

7) Le 2 mai 2013, M. Jacques Bougie est devenu administrateur de la Société et membre du comité des ressources humaines et du comité d'examen des risques des projets

8) Le 2 mai 2013, M^{me} Lise Lachapelle est devenue administratrice de la Société et membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement

9) Le 2 mai 2013, M. Alain Rhéaume est devenu administrateur de la Société et membre du comité d'audit et du comité d'examen des risques des projets

Les administrateurs de la Société sont élus à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Ils demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat à l'assemblée annuelle suivante, sous réserve de leur réélection, de leur retraite ou de leur démission ou de la vacance de leur poste en raison du décès, d'une destitution ou d'un autre motif.

Sauf comme il est décrit ci-dessous, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs. De plus, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, sauf comme il est décrit ci-dessous :

- i) M. Claude Mongeau, administrateur de la Société, est devenu administrateur de Corporation Nortel Networks (« **CNN** ») et de Corporation Nortel Networks Limitée (« **CNNL** ») le 29 juin 2006 et a démissionné de ce poste à la fin d'août 2009. Le 14 janvier 2009, CNN, CNNL et certaines autres filiales canadiennes ont amorcé des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** ») au Canada. Certaines filiales américaines ont présenté des requêtes volontaires aux États-Unis en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (« **EMOA** »), ont présenté des requêtes corrélatives en Europe et au Moyen-Orient. Ces procédures sont en cours. M. Mongeau a remis sa démission à titre d'administrateur de CNN et de CNNL avec prise d'effet à la fin d'août 2009.
- ii) M^{me} Patricia A. Hammick, administratrice de la Société, qui est devenue administratrice de Dynegy Inc. (« **Dynegy** ») en avril 2003 et a cessé d'occuper cette fonction le 15 juin 2011. Le 1^{er} décembre 2011, Dynegy et sa filiale directe Dynegy Holdings LLC (« **Dynegy Holdings** ») ont déposé, à titre de co-proposants du plan, un plan de restructuration à l'égard de Dynegy Holdings. Le 3 avril 2012, Dynegy a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec les principaux créanciers de Dynegy Holdings prévoyant le règlement de tous les différends avec ceux-ci. Le 6 juillet 2012, Dynegy a déposé une demande volontaire d'allègement en vertu du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Le 5 septembre 2012, Dynegy a annoncé que son plan de restructuration aux termes du chapitre 11 en vertu du *Bankruptcy Code* des États-Unis était confirmé et, le 1^{er} octobre 2012, elle a annoncé qu'elle avait mené à bien sa réorganisation aux termes du chapitre 11 en vertu du *Bankruptcy Code* des États-Unis et qu'elle était libérée de la protection des lois en matière de faillite. M^{me} Hammick a cessé d'agir à titre d'administratrice de Dynegy le 15 juin 2011 et n'a jamais été administratrice de Dynegy Holdings.
- iii) M^{me} Lise Lachapelle, administratrice de la Société, a agi à titre d'administratrice d'AbitibiBowater Inc. (« **AbitibiBowater** ») (anciennement Abitibi-Consolidated Inc. et maintenant Produits forestiers Résolu Inc.) de 2002 à décembre 2010. En avril 2009, AbitibiBowater et certaines de ses filiales américaines et canadiennes ont déposé des requêtes volontaires auprès de la Bankruptcy Court des États-Unis, district du Delaware, afin de demander la protection aux termes des chapitres 11 et 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, en sa version modifiée, alors que certaines de ses filiales canadiennes ont déposé auprès de la Cour supérieure du Québec au Canada une demande de protection contre leurs créanciers en vertu de la LACC. AbitibiBowater a mené à bien sa restructuration et s'est affranchie des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la LACC au Canada et du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis en décembre 2010.
- iv) M. Jacques Bougie, administrateur de la Société, a également agi à titre d'administrateur d'AbitibiBowater de 2004 à décembre 2010. Voir la description des procédures de protection contre les créanciers d'AbitibiBowater aux États-Unis et au Canada décrites ci-dessus à l'égard de M^{me} Lachapelle. M. Bougie a aussi agi à titre d'administrateur de Novelis Inc. (« **Novelis** ») de 2005 à 2006. En cette qualité, en 2005, il a fait l'objet d'ordonnances d'interdiction des opérations prononcées par les autorités en valeurs mobilières de certaines provinces au Canada visant les

administrateurs, les membres de la direction et les initiés de Novelis en raison du manquement de celle-ci de déposer ses états financiers intermédiaires non audités pour la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2005. Des ordonnances temporaires d'interdiction des opérations visant la direction ont été rendues en novembre 2005, lesquelles ont été remplacées par des ordonnances permanentes en décembre 2005. Le 17 mai 2006, Novelis a déposé ses états financiers intermédiaires non audités pour la période terminée le 30 septembre 2005. Les ordonnances permanentes d'interdiction des opérations prononcées en décembre 2005 ont été révoquées et/ou ont expiré, selon le cas, en octobre 2006.

- v) M. Alain Rhéaume, administrateur de la Société, a agi à titre d'administrateur de Quebecor World Inc. (« **Quebecor World** ») de 1997 à juillet 2009. Quebecor World a demandé la protection en vertu de la LACC le 21 janvier 2008 et a mis en œuvre un plan de restructuration du capital approuvé par ses créanciers en 2009, après avoir obtenu une ordonnance du tribunal autorisant celui-ci. M. Rhéaume a également été membre de la haute direction de Microcell Telecommunications Inc. (« **Microcell** ») de 1996 à 2005. En 2003, Microcell a conclu une entente sur les modalités d'un plan de restructuration du capital avec les porteurs de ses billets non garantis et obtenu une ordonnance du tribunal en vertu de la LACC quant à la mise en œuvre appropriée de ce plan. M. Rhéaume a cessé d'être membre de la haute direction de Microcell en juin 2005.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Le conseil d'administration de la Société compte actuellement cinq comités permanents (comité d'audit, comité de gouvernance et d'éthique, comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement, comité des ressources humaines et comité d'examen des risques des projets) et un comité ad hoc du conseil (le comité consultatif en matière de procédures). Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 6 mars 2014, les différents comités du conseil d'administration étaient formés des membres suivants :

Comité d'audit

P.A. Hammick (présidente)
C. Mongeau
A. Rhéaume
E.D. Siegel

Comité de gouvernance et d'éthique

I.A. Bourne (président)
P.A. Hammick
L. Lachapelle
M.D. Parker
E.D. Siegel
L.N. Stevenson

Comité de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement

L. Lachapelle
L.R. Marsden
M.D. Parker (président)
C. Sbiti

Comité des ressources humaines

J. Bougie
P.A. Hammick
L.R. Marsden
C. Mongeau
L.N. Stevenson (président)

Comité d'examen des risques des projets

J. Bougie
M.D. Parker
A. Rhéaume
C. Sbiti
E.D. Siegel (président)

Comité consultatif en matière de procédures ad hoc

J. Bougie
I.A. Bourne (président)
P.A. Hammick
E.D. Siegel

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société qui ne sont pas également administrateurs de la Société, au 6 mars 2014, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Jean Beaudoin Québec (Canada)	Vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrés; Vice-président directeur, Produits chimiques et pétrole
Neil Bruce South Oxfordshire (Royaume-Uni)	Vice-président directeur principal (président de groupe), Ressources, environnement et eau; Directeur général et chef de l'exploitation, AMEC (services de conseil, d'ingénierie et de gestion de projets); directeur général et chef de l'exploitation, Ressources naturelles et Énergie et processus, AMEC; directeur général et chef de l'exploitation, division Ressources naturelles, AMEC
Jim Burke Colombie-Britannique (Canada)	Vice-président directeur, Construction en transports; Vice-président directeur, Aéroports, Transport en commun, Chemins de fer et Installations portuaires et maritimes; Vice-président directeur, Aéroports, Transport en commun, Chemins de fer, Installations portuaires et maritimes et Environnement
Darleen Caron Québec (Canada)	Vice-présidente directrice, Ressources humaines mondiales; Vice-présidente, Planification et perfectionnement du capital humain, Dow Chemical (fabricant de produits chimiques); Directrice de l'Organisation géographique, Dow Chemical
Charles Chebl Québec (Canada)	Vice-président directeur, Construction générale; Vice-président directeur, Infrastructure et Construction; Vice-président principal, groupe Immeubles – Québec, Infrastructures et construction; vice-président principal et directeur général, Construction, Gestion et Construction – Canada
Dale Clarke Ontario (Canada)	Vice-président directeur, Mines et métallurgie; Vice-président principal, Mines et métallurgie mondiales
Réjean Goulet Québec (Canada)	Vice-président directeur et chef du contentieux; Vice-président principal et chef du contentieux; Vice-président, Affaires juridiques

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Gerry Grigoropoulos Québec (Canada)	Vice-président directeur par intérim, Investissements dans des concessions d'infrastructure; Vice-président principal et directeur général, SNC-Lavalin Capital; Vice-président principal et contrôleur
Terrence N. Ivers Texas (États-Unis d'Amérique)	Vice-président directeur, Pétrole et gaz; chef de la direction, Pétrole et gaz, Compression et solutions, Siemens AG (société d'électronique et de génie électrique); Président, AMEC Paragon (Services des champs pétrolifères et gaziers)
Christian Jacqui Ivry-sur-Seine (France)	Vice-président directeur, Activités internationales; Vice-président directeur, Europe; chef de la direction par intérim, Séchilienne-Sidec SA (producteur d'énergie indépendant); vice-président directeur, Areva NP Plants Sector (nucléaire)
Hisham Mahmoud Géorgie (États-Unis d'Amérique)	Vice-président directeur principal (président de groupe), Infrastructures; Président de groupe, Régions de croissance AMEC, AMEC PLC (services de conseil, d'ingénierie et de gestion de projets); Président, Environnement et infrastructures, AMEC PLC; Directeur général de groupe, URS Corporation (services d'ingénierie, de construction et techniques); Directeur d'unité d'exploitation régionale d'URS, URS Corporation
Andreas Pohlmann Québec (Canada)	Chef de la conformité; Associé fondateur, Pohlmann & Company Compliance and Governance Advisory LLP (cabinet d'avocats et de consultants); Membre du conseil exécutif, Conformité et administration, Ferrostaal (fournisseurs de services industriels); Chef de la conformité, Siemens AG (société d'électronique et de génie électrique)
Charles Rate Ontario (Canada)	Vice-président directeur, Opérations et maintenance; Vice-président directeur, Opérations et maintenance, Logistique et soutien en service
Alain-Pierre Raynaud Québec (Canada)	Vice-président directeur et chef des affaires financières; Président du conseil et chef de la direction, Areva (énergie nucléaire et renouvelable); Chef des finances, Areva
Erik J. Ryan Québec (Canada)	Vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures; Vice-président principal, Communications et relations extérieures, Rio Tinto Alcan (producteur et fournisseur d'aluminium)

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Preston D. Swafford Ontario (Canada)	Chef des opérations nucléaires, président et chef de la direction, Candu Énergie; Vice-président directeur et chef des opérations nucléaires, Nuclear Power Group, Tennessee Valley Authority (société publique du secteur de l'énergie); Vice-président directeur, Fossil Power Group, Tennessee Valley Authority
Alexander (Sandy) Taylor Québec (Canada)	Vice-président directeur principal (président de groupe), Énergie; Premier vice-président de groupe, Chef des ventes mondiales et marketing, division de l'automatisation des procédés (AP), ABB (énergie et technologies de l'automatisation); Premier vice-président de groupe, unité d'exploitation mondiale Pétrole, gaz et produits chimiques, ABB; Président et chef de la direction, ABB et membre du comité de direction nord-américain d'ABB
David G. Wilkins Québec (Canada)	Chef de la conformité; Directeur, bureau d'éthique et de conformité, The Dow Chemical Company (produits chimiques diversifiés)

Au 31 décembre 2013, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société dont le nom figure ci-dessus, détenaient en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 796 434 actions ordinaires, soit environ 0,52 % des actions ordinaires de la Société.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le

résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesse limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres baisses du cours des actions qui seraient survenues le 13 avril, le 25 juin et les 26, 28 et 29 novembre 2012 ainsi que le 3 juillet 2013, soi-disant liées à la publication d'information concernant, entre autres, l'évolution d'enquêtes menées par des autorités canadiennes et suisses chargées de l'application des lois, en vertu des modifications apportées au Recours ontarien acceptées par la Cour le 29 janvier 2014.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

Autres

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

9. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR

Le 6 mars 2008, le conseil d'administration de la Société a approuvé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour, qui a été subséquentement ratifiée par les actionnaires de la Société le 1^{er} mai 2008 et déposée sous le profil de la Société sur le site SEDAR le 14 mai 2008. Par la suite, la Société a passé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 4 mars 2011 avec Services aux Investisseurs Computershare Inc., à titre d'agent des droits, laquelle a été ratifiée subséquentement par les actionnaires de la Société le 5 mai 2011 et déposée sur SEDAR sous le profil de la Société le 6 mai 2011. À la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, il sera demandé aux actionnaires de celle-ci d'adopter une résolution afin de reconfirmer la convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires jusqu'à la fermeture des bureaux à la date à laquelle l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société est tenue en 2017.

10. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. EXPERTS

L'auditeur de la Société est Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.; il est indépendant au sens des règles du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

12. COMITÉ D'AUDIT

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit de SNC-Lavalin est présenté au Supplément A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Société se compose de M^{me} Patricia A. Hammick (présidente), de M. Claude Mongeau, de M. Alain Rhéaume et de M. Eric D. Siegel. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant, comme il est déterminé par le conseil, notamment aux termes de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières, et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières selon la définition donnée à cette expression dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** »). Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit

Chacun des membres du comité d'audit de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit (pour de plus amples renseignements concernant les compétences et l'expérience de ces administrateurs, se reporter à la rubrique 3.1, intitulée « Administrateurs proposés à des fins d'élection », et au Supplément E, intitulé « Rapports des comités du conseil – Rapport du comité d'audit » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société de 2013 – « **Circulaire de sollicitation de procurations de la direction** »).

Patricia A. Hammick a été administratrice et membre du comité des finances de Consol Energy Inc. et administratrice principale et membre d'office du comité d'audit et de conformité de Dynegy Inc. En 2002 et en 2003, elle a enseigné et a été professeure auxiliaire à la Graduate School of Political Management de la George Washington University. Auparavant, M^{me} Hammick a été première vice-présidente, stratégie et communications et l'une des huit membres de l'équipe de direction de Columbia Energy Group. Elle est titulaire d'un doctorat en statistiques mathématiques de la George Washington University et d'une maîtrise en physique de la University of California.

Claude Mongeau est président-directeur général de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) depuis le 1^{er} janvier 2010. Il s'est joint au CN en 1994 et a occupé les postes de vice-président, Planification financière et stratégique et de vice-président adjoint, Développement corporatif. Il a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN en 2000. M. Mongeau agit à titre de président de l'Association des chemins de fer du Canada et d'administrateur du Conseil canadien des chefs d'entreprise

et il a été membre du comité d'audit de Nortel Networks. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill et a été nommé chef des finances de l'année au Canada en 2005.

Alain Rhéaume est cofondateur et associé directeur de Trio Capital Inc. et compte plus de 25 ans d'expérience à des postes de haute direction dans les secteurs privé et public. Il a travaillé au sein du ministère des Finances du gouvernement du Québec de 1974 à 1996, agissant de 1988 à 1992 à titre sous-ministre adjoint, politiques financières et opérations, et de 1992 à 1996, à titre de sous-ministre. En 1996, M. Rhéaume s'est joint à Microcell Telecommunications Inc. à titre de chef des finances. Il a subséquemment été promu aux postes de président et chef de la direction de Microcell PCS (2001 à 2003) et de président et chef de l'exploitation de Microcell Solutions Inc. (2003 à 2004). Jusqu'en juin 2005, il était vice-président directeur, Rogers Sans-fil inc., et président de Fido Solutions Inc. (division de Rogers Sans-fil inc.), poste auquel il a été nommé lorsque Microcell Telecommunications Inc. a été acquise par Rogers. M. Rhéaume est président du comité d'audit de Produits forestiers Résolu Inc. et membre du comité des finances de celle-ci. Il est également administrateur public du Fonds canadien de protection des épargnants et du Conseil canadien sur la reddition de comptes. Il a été membre du comité d'audit de cinq sociétés cotées en bourse. M. Rhéaume a obtenu une licence en administration des affaires (finances et économie) à l'Université Laval en 1973.

Eric D. Siegel a été président et chef de la direction d'Exportation et développement Canada (EDC), poste qu'il a occupé de 2007 jusqu'à sa retraite en décembre 2010. M. Siegel s'est joint à EDC en 1979. En 1997, il a été nommé vice-président directeur et, en 2005, chef de l'exploitation, responsable de la direction globale des groupes chargés du développement des affaires et des opérations au sein d'EDC, jusqu'à sa nomination à titre de président et chef de la direction en 2007. Il est actuellement administrateur de Citibank Canada et membre du comité d'audit de celle-ci, ainsi que membre du conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business de l'Université York et membre de la direction d'un chapitre de l'Institut des administrateurs de sociétés (chapitre d'Ottawa). M. Siegel a obtenu un baccalauréat en histoire et en économie à l'Université de Toronto en 1976 et une maîtrise en administration des affaires à l'Université York en 1979. Il a également suivi le programme à l'intention des membres de la haute direction de la Columbia University en 2012 et le programme de formation des administrateurs en 2010.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit s'est demandé si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le comité d'audit a adopté une politique qui empêche la Société d'embaucher l'auditeur pour des services non liés à l'audit appartenant aux catégories de services « interdits » et qui exige que le comité d'audit approuve au préalable les services d'audit et d'autres services, appartenant aux catégories de services « permis » et non liés à l'audit, tel que l'énonce le mandat du comité d'audit (se reporter au Supplément A de la présente notice annuelle).

Honoraires de l'auditeur

Le montant total des honoraires versés, y compris la quote-part de la Société dans les honoraires versés par ses coentreprises et les entités dans lesquelles elle a investi, pour les services professionnels fournis par Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. et ses sociétés affiliées, l'auditeur de la Société, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et l'exercice terminé le 31 décembre 2012 sont présentés ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2013	Exercice terminé le 31 décembre 2012
Honoraires d'audit ¹⁾	6 069 800 \$	4 351 900 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	1 555 500 \$	1 899 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	593 700 \$	1 082 300 \$
Autres honoraires ⁴⁾	344 600 \$	2 012 700 \$
Total⁵⁾	8 563 600 \$	9 345 900 \$

Notes

- 1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils incluent également les honoraires pour des services d'audit fournis relativement à d'autres documents dont le dépôt est prévu par les lois ou règlements, comme l'audit des états financiers des filiales de la Société, et des services que seul l'auditeur de la Société est généralement en mesure de fournir, comme la préparation de lettres d'accord présumé et de consentements, ainsi que de l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de tels documents. L'augmentation de 1 717 900 \$, soit de 4 351 900 \$ en 2012 à 6 069 800 \$ en 2013, est principalement attribuable à l'incidence de l'audit du contrôle interne exécuté dans le cadre d'un audit intégré en 2013 (compris dans les « honoraires pour services liés à l'audit » en 2012), à des procédures d'audit supplémentaires se rapportant aux faits touchant l'examen indépendant décrits dans le rapport de gestion 2013 de la Société (rubrique 13 – Risques et incertitudes) et à des honoraires d'audit plus élevés relativement à certaines filiales.
- 2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales (préparés dans le cadre d'un audit intégré en 2013), des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
- 3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- 4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ». La diminution de 1 668 100 \$, soit de 2 012 700 \$ en 2012 à 344 600 \$ en 2013, est principalement attribuable à la réduction des services de juricomptabilité à l'égard de certains projets.
- 5) Le montant total des honoraires versés à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., sans égard à la participation proportionnelle de la Société dans ses coentreprises et les autres entités dans lesquelles elle a investi, a totalisé 9 023 847 \$ en 2013 et 10 533 039 \$ en 2012.

13. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 6 mars 2014. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2013 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2013 de la Société). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes, ce qui pourrait alors nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une

incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; x) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; y) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; z) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; aa) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; bb) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; cc) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et dd) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du plus récent rapport de gestion déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes reflètent les attentes de la Société au 6 mars 2014, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2013 qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 8 mai 2014.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter au plus récent rapport de gestion de la Société.

Pour obtenir des copies papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuel et financiers, rendez-vous à la section « Investisseurs » au www.snclavalin.com. Ces documents sont également disponibles sur le site Web des ACVM au www.sedar.com. De plus, des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Web de SNC-Lavalin au www.snclavalin.com et sur le site Web des ACVM au www.sedar.com.

* * * * *

SUPPLÉMENT A MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est un comité du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. (« Société ») qui aide le conseil à superviser les contrôles financiers et l'information financière de la Société. Le comité d'audit surveille également, au moyen de mesures raisonnables, le respect par la Société des engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de communication de l'information financière et la gestion des risques financiers.

1. COMPOSITION

Le comité d'audit est composé d'au moins trois (3) et d'au plus sept (7) administrateurs, qui doivent tous être « indépendants », comme il est déterminé par le conseil, notamment aux termes de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières.

De plus, chacun des membres du comité doit posséder des compétences financières ou doit acquérir de telles compétences dans un délai raisonnable après sa nomination au comité d'audit (sous réserve, toutefois, dans ce dernier cas, que le conseil d'administration détermine que le manque initial de compétences financières de ce membre du comité d'audit n'entravera pas de façon importante la capacité du comité d'agir de manière indépendante ni de remplir son mandat). Un particulier possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers présentant des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité généralement comparables à ceux des points qui peuvent vraisemblablement être soulevés dans les états financiers de la Société. C'est au conseil qu'il incombe de déterminer si un administrateur devant être nommé membre du comité satisfait à ces critères de compétence financière.

Au moins un (1) membre du comité des ressources humaines siège au comité d'audit et vice versa. Au moins un (1) membre du comité d'examen des risques des projets siège au comité d'audit et vice-versa.

Sous réserve des règlements administratifs de la Société, le président et les membres du comité sont recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique et nommés par le conseil. La nomination du président du comité est examinée par le comité de gouvernance et d'éthique tous les ans. Au besoin, un nouveau président du comité d'audit sera recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique et mandaté par le conseil.

Dans la mesure du possible, compte tenu des exigences réglementaires et internes relatives à l'expertise personnelle des membres du comité (par ex, les compétences financières), un système de rotation régulière s'appliquera aux administrateurs siégeant au comité. La rotation s'effectuera par roulement afin d'assurer la continuité.

2. RESPONSABILITÉS

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

Responsabilité principale

- a) aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société en conformité avec les exigences juridiques et réglementaires pertinentes;

Présentation de l'information financière

- b)** examiner avant publication les états financiers trimestriels non audités de la Société et les notes complémentaires qui les accompagnent, ainsi que les communiqués de presse connexes, et en recommander l'approbation par le conseil; examiner le rapport de l'auditeur indépendant relatif à son examen trimestriel;
- c)** examiner avant publication les états financiers annuels audités de la Société, les notes complémentaires qui les accompagnent et le communiqué de presse connexe, ainsi que les principales modifications comptables et la présentation de renseignements importants, et en recommander l'approbation par le conseil; examiner le rapport de l'auditeur indépendant sur son audit annuel et les états financiers sommaires;
- d)** examiner avant publication le rapport de gestion de la Société en accordant une attention particulière à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec apparentés, les événements non récurrents importants, les risques importants, les modifications de conventions comptables, les estimations ou les réserves, de même que tout écart important entre les périodes de déclaration comparatives et en recommander l'approbation par le conseil;
- e)** examiner l'ensemble de l'information financière devant être incluse dans les notices annuelles, les rapports annuels, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, d'autres notices d'offre et d'autres documents qui comprennent des renseignements financiers de même nature et en recommander l'approbation par le conseil d'administration avant leur divulgation publique ou leur dépôt auprès des autorités réglementaires;
- f)** examiner la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers signée par la haute direction et devant être adjointe à tout document publié;
- g)** examiner les questions particulières de nature financière chaque trimestre; examiner au moins une fois l'an les résultats des tests de dépréciation;

Conventions comptables

- h)** passer en revue les conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société et en assurer la pertinence, notamment en examinant annuellement les principaux traitements et conventions comptables propres à la Société, et évaluer toute modification proposée de ces conventions;

Risques et incertitudes

- i)** examiner tout litige, toute réclamation ou toute autre éventualité chaque trimestre, y compris les avis de cotisation fiscale, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur ses résultats d'exploitation, et faire en sorte qu'ils fassent l'objet d'une divulgation appropriée; examiner annuellement la conformité aux exigences de production de documents auprès des autorités fiscales (pour la Société et les employés) et les réserves à l'égard des réclamations en justice;
- j)** s'assurer, au moyen de mesures raisonnables, que les risques associés aux affaires financières, à la comptabilité, à l'audit, au contrôle et à la présentation de l'information sont repérés et que des mesures appropriées permettant de les atténuer et de les gérer sont mises en œuvre;

- k) surveiller les progrès relativement aux mesures correctives et d'atténuation;

Contrôles et écarts par rapport aux contrôles / attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières

- l) surveiller la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers, et recommander des modifications au besoin;
- m) superviser la présentation des rapports de la direction sur les contrôles internes et sur les contrôles et procédures de divulgation, y compris : i) la divulgation des lacunes importantes touchant la conception et l'exécution des contrôles internes; ii) la divulgation des modifications importantes apportées aux contrôles internes; et iii) la divulgation de toute fraude impliquant la direction ou un employé qui a une incidence importante sur les contrôles internes;
- n) examiner le plan d'attestation annuelle du chef de la direction et du chef des affaires financières; recevoir les attestations du chef de la direction et du chef des affaires financières à l'égard des documents intermédiaires et annuels déposés conformément au Règlement 52-109; examiner les résultats des vérifications des attestations intermédiaires et annuelles du chef de la direction et du chef des affaires financières;

Auditeur indépendant

- o) évaluer de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examiner toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuançant cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur;
- p) recommander au conseil d'administration un cabinet d'auditeur indépendant, dont le comité aura établi l'indépendance, pour approbation par les actionnaires de la Société; examiner la confirmation annuelle de l'indépendance fournie par l'auditeur indépendant et discuter avec lui de toute relation ou de tout service qui pourrait avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur indépendant;
- q) Le comité doit aussi se tenir au courant de certains **services liés à l'audit** et **services fiscaux** énoncés à l'alinéa ii) ci-dessous, ainsi que les **services non liés à l'audit**, dont la prestation sera assurée par l'auditeur indépendant, et des coûts qui y sont rattachés, et approuver au préalable ces services et ces coûts, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre du comité désigné « indépendant » (au sens où ce terme est défini à la section 1 ci-dessus; évaluer l'incidence, s'il y a lieu, de la prestation de ces **services liés à l'audit**, de ces **services fiscaux** et de ces **services non liés à l'audit** sur l'indépendance de l'auditeur indépendant; déterminer le financement approprié pour le paiement de la rémunération de l'auditeur indépendant. Dans le cas d'une approbation préalable de ces services par un membre désigné « indépendant » du comité, cette approbation doit être soumise au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation.

Plus particulièrement, l'auditeur indépendant :

- i) fournira les **services d'audit** précis suivants :
- examen des états financiers consolidés annuels de la Société;

- examen des états financiers annuels de certains groupes ou entités apparentés, au besoin ou comme il est demandé par la direction;
 - examen des états financiers consolidés trimestriels de la Société;
 - examen de la notice annuelle, du rapport de gestion, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents que la Société doit déposer sur une base annuelle ou trimestrielle;
 - examen des prospectus de la Société ou d'autres documents financiers et délivrance des consentements, des lettres d'accord présumé ou des autres lettres requises aux parties intéressées; et
 - recherches et consultations comptables à l'égard de l'application des principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») et des normes internationales d'information financière (« **IFRS** »);
- ii) pourra, sur approbation préalable du comité, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre désigné « indépendant » du comité (dans la mesure, toutefois, où toute approbation préalable donnée par un membre désigné « indépendant » du comité est présentée au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation), fournir les **services liés à l'audit** et les **services fiscaux** suivants et d'autres services semblables qui ne sont pas incompatibles, par nature, avec le maintien de son indépendance professionnelle :
- examen des états financiers annuels des régimes de retraite des employés;
 - préparation de rapports spéciaux à l'intention de tiers requis pour assurer le respect de diverses obligations contractuelles ou autres de la Société ou de l'une ou l'autre de ses unités d'exploitation;
 - audit particulier des procédures de contrôle;
 - services de contrôle préalable visant à assister la direction dans le contexte de décisions d'investissement ou de désinvestissement;
 - services d'audit visant à soutenir la fonction d'audit interne, au besoin;
 - services de traduction relativement à l'information financière et aux dépôts réglementaires auxquels il est fait référence au paragraphe q)i) ci-dessus;
 - préparation ou examen des déclarations de revenus ou autres déclarations fiscales des unités d'exploitation de la Société au pays ou à l'étranger;
 - services de consultation relatifs à l'observation des règles fiscales ou à la planification fiscale auprès des autorités du pays ou à l'étranger, qu'il s'agisse d'impôts fédéraux, provinciaux ou d'État ou de taxe sur le capital; stratégies de financement fiscal international, de structuration ou de rapatriement; stratégies d'utilisation des pertes; conseils relatifs aux dépenses de recherche et de développement;
 - consultations à l'égard du risque et de l'évaluation en matière d'établissement des prix de cession interne;

- examen des régimes de rémunération des dirigeants, notamment les régimes de retraite, d'options sur actions et de rémunération différée;
 - examen de la conformité et planification en matière d'impôts des employés affectés à l'étranger, y compris les services de préparation des déclarations de revenus s'y rapportant;
 - conseils fiscaux pour les bureaux à l'étranger à l'égard des projets fiscaux internationaux et coordination de ceux-ci;
 - discussions à l'égard des récents développements en matière de fiscalité et réponse aux questions fiscales à mesure qu'elles se présentent;
 - soutien à l'égard des contrôles des autorités fiscales;
 - conseils en matière de taxe à la consommation; et
 - services de juricomptabilité ou d'enquête n'exigeant pas l'obtention d'une opinion d'expert.
- iii) n'aura pas le droit de fournir les **services non liés à l'audit** suivants, qui sont incompatibles avec la préservation de son indépendance professionnelle :
- services de tenue de livres et de comptabilité;
 - services d'audit interne (à l'exception de services, éléments ou programmes à la pièce non récurrents);
 - services d'expertise et de soutien juridique (à l'exception de certaines enquêtes spéciales ou de juricomptabilité);
 - services de technologie de l'information liée aux systèmes financiers;
 - services d'actuariat (à l'exception d'examens particuliers exécutés dans un contexte autre que financier);
 - services d'évaluation (à l'exception de services rendus à des fins autres que financières, par exemple l'établissement des prix de cession interne et d'autres fins strictement fiscales ou dans d'autres circonstances limitées);
 - services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
 - fonctions de direction; et
 - services liés aux ressources humaines (à l'exception des services de planification fiscale et des services de conformité).
- r) établir, avec l'auditeur indépendant, les attentes du comité à son égard (y compris le fait qu'il relève directement du comité et est redevable au conseil d'administration et au comité en tant que représentants des actionnaires de la Société) et exécuter un examen annuel du mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, des compétences, de l'indépendance, du rendement et de l'efficacité de l'auditeur indépendant;

- s) examiner et approuver l'étendue et le calendrier des examens de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers trimestriels non audités et son plan d'audit annuel; superviser les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'auditeur indépendant ou fournir à la Société d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation; examiner et approuver les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour services non liés à l'audit, prévus et réels, de l'auditeur indépendant;
- t) passer en revue avec l'auditeur indépendant : i) le contenu de son rapport d'audit annuel; et ii) les résultats de ses examens trimestriels et examiner toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société;
- u) examiner les résultats de l'audit indépendant, tout problème important survenu pendant la mission d'audit ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre;
- v) examiner toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société;
- w) régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur indépendant portant sur la présentation de l'information financière;
- x) passer en revue et approuver les politiques d'embauche de la Société en ce qui a trait aux associés, employés et anciens associés et employés de l'auditeur indépendant actuel et antérieur de la Société;
- y) vérifier avec régularité le respect des exigences applicables à la rotation des associés applicables de l'auditeur indépendant;
- z) confirmer que l'auditeur indépendant fait état de ses activités directement au comité;

Fonction d'audit interne

- aa) examiner annuellement et approuver la charte, la nature, la portée du mandat et le budget de la fonction d'audit interne, ainsi que du plan d'audit annuel, et s'assurer que la fonction d'audit interne dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités;
- bb) examiner trimestriellement la situation du plan d'audit, y compris un rapport des progrès des mandats d'audit interne et faire le suivi des recommandations en retard;
- cc) examiner les rapports d'audit interne trimestriels, y compris les mesures prises par la direction à cet égard, et s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises afin de faire le suivi des recommandations du rapport;
- dd) examiner les rapports d'audit interne sur les questions de contrôle interne systémiques découlant des enquêtes en matière de fraude et d'irrégularité;
- ee) s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de la fonction d'audit interne, notamment en exigeant qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité de s'acquitter objectivement de ses responsabilités et en s'assurant qu'elle relève directement du comité et rend compte à celui-ci et au conseil, et en faisant en sorte que des rencontres soient tenues régulièrement avec le vice-président, Audit interne, sans la présence de la direction,

afin de discuter, entre autres, des questions qu'il soulève concernant la relation entre la fonction d'audit interne et la direction et l'accessibilité aux renseignements requis;

- ff)** approuver la nomination ou la destitution du vice-président, Audit interne et approuver l'évaluation de son rendement et sa rémunération;

Autres responsabilités

- gg)** Conformément à la politique relative à la hiérarchie des pouvoirs ou à la demande du conseil ou de la direction, le comité examine et, s'il y a lieu, recommande l'approbation d'investissements et de désinvestissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI ») et le financement de tels investissements et de désinvestissements dans des entités partiellement détenues liées à un projet (autre que des ICI);
- hh)** passer en revue la politique de communication de l'information de la Société (incluse dans le guide de gouvernance) et en recommander l'approbation par le conseil; cette politique traite de la présentation, aux actionnaires de la Société, aux commissions des valeurs mobilières, à la Bourse de Toronto, aux analystes financiers, aux courtiers en valeurs mobilières et au grand public, des résultats financiers, des déclarations de dividendes et des renseignements sur les changements importants; passer annuellement cette politique en revue pour confirmer sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires applicables et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications requises; adopter la charte du comité de communication de l'information et examiner celle-ci annuellement;
- ii)** surveiller la mise en œuvre du plan de sécurité en matière de technologie de l'information (« T.I. ») et de relève en cas de sinistre de la Société; revoir périodiquement ce plan et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- jj)** examiner les politiques et le portefeuille de trésorerie;
- kk)** obtenir chaque année du vice-président, Ingénierie du risque et assurances de SNC-Lavalin un rapport sur la compagnie d'assurance captive de la Société, étudier ce rapport et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- ll)** surveiller l'application des procédures établies par le comité pour a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit et b) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit; à cet égard, examiner trimestriellement le rapport du président du comité d'éthique et de conformité sur i) les questions, les violations ou les plaintes signalées à la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, l'audit ou la fraude et ii) tous les cas où la direction a dérogé aux politiques et aux procédures relatives à ce qui précède ou s'est écartée des politiques et des procédures relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, à l'audit ou à la fraude, conformément, dans ce dernier cas, à la politique de contournement par la direction; et
- mm)** à la demande du conseil, obtenir des rapports sur tout autre sujet découlant de ce qui précède et étudier ces rapports, qu'ils portent sur la Société, sur l'une de ses filiales ou sur toute autre entité dans laquelle la Société détient une participation importante.

3. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- a) Les membres du comité sont nommés et révoqués par le conseil.
- b) Les réunions du comité sont tenues au moins une fois par trimestre et au besoin. Le président du comité, le président et chef de la direction, le président du conseil, le chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions prévues du comité, une séance à huis clos des administrateurs indépendants est tenue.
- c) Le président du comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité, en consultation avec le président et chef de la direction, le chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne et le secrétaire de l'entreprise. L'ordre du jour et tous les documents appropriés sont fournis aux membres du comité en temps opportun avant chaque réunion du comité.
- d) Le chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne et l'auditeur indépendant ont un accès direct au comité. Ils reçoivent l'avis de convocation à toutes les réunions du comité et peuvent y assister en tant que participants sans droit de vote.
- e) Le président et chef de la direction et le président du conseil ont un accès direct au comité. S'ils ne sont pas déjà membres du comité, ils reçoivent l'avis de convocation à toutes les réunions du comité et peuvent y assister en tant que participants sans droit de vote.
- f) L'auditeur indépendant, le vice-président, Audit interne et le chef des affaires financières se réunissent séparément avec le comité, en séances à huis clos, au moins une fois par trimestre.
- g) Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant, le vice-président, Audit interne et le chef des affaires financières et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société, s'il le juge nécessaire.
- h) Les membres du comité se réunissent, au moins une fois par année, avec le chef des affaires financières afin de rehausser le niveau de leurs compétences financières à l'égard des états financiers de la Société.
- i) Le président du comité préside les réunions du comité; en son absence, un remplaçant peut être élu par le comité.
- j) La majorité des membres du comité constitue le quorum.
- k) Le secrétaire de l'entreprise ou, lorsqu'il ne peut assister à la réunion du comité, le sous-secrétaire de l'entreprise, agit à titre de secrétaire à la réunion.
- l) Les travaux du comité sont exécutés conformément aux règlements administratifs de la Société.
- m) Tous les procès-verbaux des réunions du comité sont transmis par le secrétaire de l'entreprise à chacun des membres de celui-ci en temps opportun.

- n) Le président du comité présente un rapport au conseil à la prochaine réunion régulière de celui-ci qui suit une réunion du comité au sujet de ses activités et formule les recommandations jugées souhaitables dans les circonstances.
- o) Le comité sollicitera l'aide des ressources de la Société afin d'effectuer des recherches et des enquêtes et de présenter des rapports sur les questions relevant de ses responsabilités. Le chef des affaires financières désignera un membre de la direction à titre de premier interlocuteur du comité chargé de donner suite aux exigences d'information de celui-ci.
- p) Le comité peut de temps à autre et dans des circonstances appropriées, habituellement en consultation avec le président du conseil et le président et chef de la direction mais pas nécessairement, retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société afin qu'ils effectuent des recherches et des enquêtes et présentent des rapports sur les questions relevant des responsabilités du comité, approuver les modalités de leur mandat, superviser leurs travaux et fixer leur rémunération.
- q) Le comité revoit annuellement son mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, établit son calendrier de suivi et fait des recommandations à cet égard au comité de gouvernance et d'éthique, au besoin.
- r) Le comité examine annuellement son rendement et celui de ses membres et fait des recommandations à cet égard au comité de gouvernance et d'éthique, au besoin.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite ou des autres obligations en vertu d'une loi ou d'un règlement qui s'appliquent aux administrateurs de la Société ou aux membres du comité.

* * * * *

ANNEXE A

(au mandat du comité d'audit de la Société)

Politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d'influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l'équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d'auditeur indépendant de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s'applique à l'égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l'équipe de mission d'un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d'au moins un (1) an s'est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d'une autorité de réglementation, des états financiers audités par l'équipe de mission.

* * * * *